



## Assistance à la clientèle à mobilité réduite

---

Rampe mobile : interruption de service

Si votre mobilité est réduite par un handicap temporaire ou permanent ou par une condition physique qui nécessite une assistance, la Direction des immeubles vous propose un service de transport par taxi pour vous conduire à l'endroit que vous désirez sur le campus, durant les travaux de réparation de la rampe mobile.

Pour cela, un préposé sera présent du 26 au 28 octobre, entre 07h15 et 21h.

Nous tenons à nous excuser auprès de notre clientèle pour les inconvénients causés par ces travaux.

La Direction des immeubles vous remercie de votre collaboration.